

# Protection FAMILLE Rente

CAPITAL  
de 2 000 €



RENTE  
CERTAINE  
GARANTIE

## L'assurance de protéger votre famille !

Vous contribuez à l'équilibre financier de votre famille et assumez les frais d'éducation de vos enfants.

Mais qu'arriverait-il si vous n'étiez plus là ou si vous deveniez invalide<sup>(1)</sup> ?

Protection FAMILLE Rente vous garantit un capital forfaitaire et une rente certaine trimestrielle pour maintenir votre pouvoir d'achat en cas d'invalidité<sup>(2)</sup>, ou celui de vos proches en cas de décès.

## Avec Protection Famille Rente, vous disposez :

### ✓ d'une rente certaine jusqu'à 1 800 € / trimestre

• La garantie que votre bénéficiaire recevra rapidement<sup>(3)</sup> un **capital forfaitaire** de 2 000 € et ensuite **une rente certaine** versée chaque trimestre pour faire face aux dépenses de tous les jours.

• La possibilité de choisir parmi 5 montants de rente celle que vous voulez donner à votre bénéficiaire : de **600 € à 1 800 € tous les 3 mois**.

• La sécurité du versement pendant **5, 8 ou 10 ans** d'une rente certaine au bénéficiaire que vous aurez librement désigné.

• La garantie est immédiate **en cas de décès par accident<sup>(4)</sup>**.

### ✓ d'une cotisation calculée au plus juste

• La souscription est possible de **18 à 65 ans** sur simple Déclaration d'Etat de Santé.

• La possibilité de souscrire un **contrat pour chaque bénéficiaire** (conjoint(e), enfant...) que vous souhaitez protéger<sup>(5)</sup>.

• **La cotisation est calculée en fonction :**  
- du montant de la rente trimestrielle choisie,  
- de la durée de rente choisie,  
- de votre âge à la souscription.

(1) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

(2) En cas de PTIA, le bénéficiaire du capital et de la rente est l'assuré lui-même

(3) Après réception et validation de toutes les pièces nécessaires

(4) Couverture après 9 mois en cas de décès par maladie

(5) 1 contrat = 1 bénéficiaire. A concurrence de 74 000 € de capital constitutif (= 2 000 € de capital forfaitaire + 72 000 € de rente maximum sur 10 ans)

Âge*	Montant de la rente par trimestre	Montant de la rente sur 5 ans	Cotisation mensuelle**
30 ans	600 €	12 000 €	2,69 €
	1 200 €	24 000 €	4,99 €
	1 800 €	36 000 €	7,29 €
39 ans	600 €	12 000 €	4,03 €
	1 200 €	24 000 €	7,49 €
	1 800 €	36 000 €	10,95 €
45 ans	600 €	12 000 €	10,25 €
	1 200 €	24 000 €	19,04 €
	1 800 €	36 000 €	27,83 €

\* L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année de souscription et l'année de naissance.

\*\* Cotisation à la souscription.

# Protection FAMILLE Rente

## Des avantages qui font la différence :

- ✓ Une double garantie Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
- ✓ Un capital forfaitaire de 2 000 € + une rente trimestrielle certaine
- ✓ Le choix parmi 5 niveaux de rente : entre 600 € et 1 800 € versés tous les 3 mois
- ✓ Une rente certaine versée chaque trimestre pendant 5, 8 ou 10 ans
- ✓ La possibilité de souscrire un contrat pour chaque bénéficiaire à protéger<sup>(1)</sup>
- ✓ Un capital et une rente versés rapidement<sup>(2)</sup>
- ✓ Une adhésion sans frais de dossier, une cotisation modérée
- ✓ Une souscription possible de 18 à 65 ans
- ✓ Offre "Couple" pour vous et votre conjoint(e)<sup>(3)</sup>

(1) 1 contrat = 1 bénéficiaire. A concurrence de 74 000 € de capital constitutif (= 2 000 € de capital forfaitaire + 72 000 € de rente maximum sur 10 ans).

(2) Après réception et validation de toutes les pièces nécessaires.

(3) Conjoint(e), concubin(e), partenaire lié(e) par un PACS.

## OFFRE "COUPLE" : 10 % de remise sur chaque contrat pour une souscription simultanée

### Demandez votre devis gratuit et sans engagement :

• Dans l'une de nos agences  
coordonnées sur  
[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)

• Par téléphone

**0 800 71 81 91**

Service & appel  
gratuits

• Sur internet

[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)



**Je sais qu'en cas de coup dur  
mes proches seront protégés.**

Mère de deux jeunes garçons partis étudier en province, je suis consciente de ma responsabilité à leur égard. Je cherchais une solution sûre et durable pour se substituer à mes envois d'argent. Grâce à Protection Famille Rente, j'ai choisi pour chacun une rente trimestrielle de 1 200 € sur 10 ans afin de leur assurer une aide financière s'il m'arrivait quelque chose.



VIASANTÉ Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN n° 777 927 120. Membre d'AG2R LA MONDIALE. Siège social : 14-16 boulevard Maiesherbes - 75008 Paris.

mutuelle bleue devient



VIASANTÉ  
mutuelle

GRUPE AG2R LA MONDIALE